



Gouvernement du Québec

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Le ministre responsable de la région de la Côte-Nord

Le ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Monsieur Martin Ouellet  
Député de René-Lévesque  
852, rue Bossé  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6

**Objet : Dépôt d'une pétition concernant les tarifs d'électricité**

Cher collègue,

Le 17 mars dernier, le député de René-Lévesque déposait une pétition à l'Assemblée nationale concernant la fixation des tarifs d'électricité.

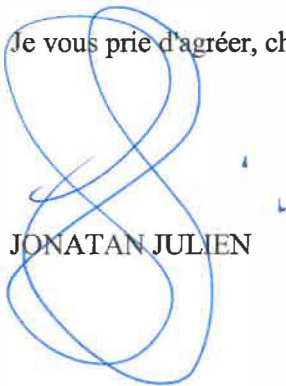
Il importe de rappeler que les projections d'inflation pour 2023 sont préoccupantes, et si elles s'avéraient, il est certain que le gouvernement déploierait un mécanisme pour éviter un choc tarifaire.

La poussée inflationniste que nous connaissons actuellement est une situation inédite depuis les années 80, alors que la variation annuelle de l'IPC pouvait se situer au-delà de 5%. Dans cette perspective, il est clair que nous vivons une situation exceptionnelle. C'est pourquoi nous devons envisager des mesures exceptionnelles.

J'ai donc l'intention de déposer prochainement un projet de loi qui limiterait l'an prochain la hausse au plafond supérieur de la fourchette cible de l'inflation fixée par la Banque du Canada, soit 3%.

Quant aux pouvoirs de la Régie de l'Énergie, je tiens à rassurer le député en rappelant que son rôle reste inchangé depuis l'adoption du projet de loi 34, à la différence que les causes tarifaires sont dorénavant entendues aux 5 ans.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



JONATAN JULIEN